

Le Lundi 07 mars deux mille-vingt-deux à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 1^{er} mars 2022, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Catherine VÉROVE, Gertrude LEJOSNE, Messieurs Louis KALTENBACH, Pascal DUQUESNE, Didier HAMY.

Etaient absents excusés : Louis BOUTROY, Jérémy TERRAL, Florence DUFOSSÉ
Monsieur Adrien BOLLART a été élu secrétaire de séance.

Les comptes rendus des 2 dernières réunions ont été donnés à chaque membre du Conseil Municipal.

L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Compte Administratif 2021

Service ECOLE

DEPENSES		RECETTES
	Report au compte 002	7 492.46 €
Fonctionnement	64 646.11 €	61 587.32 €
Investissement	0.00 €	0.00 €
TOTAL	64 646.11 €	69 079.78 €

Solde positif : 4 433.67 €

Monsieur le Président, propose de reporter ce montant au BP 2022 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le compte administratif du service MAIRIE

En fonctionnement et investissement dépenses : 466 897.78 €

En recettes fonctionnement et investissement : 673 552.22 €

Soit un excédent global de : 206 654.44 €

Pour conclure, il présente l'affectation des résultats ; tableau joint.

Contrat photocopieur MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le copieur est en fin de contrat et qu'il présente des faiblesses. Il propose une nouvelle location avec la société KOESIO.

Actuellement nous avons un konica C227 avec un contrat de 5000 copies noire et blanc et 700 couleurs pour 778 € HT par trimestre.

Il propose de louer un SHARP MX-3071 avec un contrat de 5200 copies NB et 3100 couleurs pour 674 € HT par trimestre.

A l'unanimité l'assemblée accepte cette nouvelle location pour 5 ans.

Demande de pose d'un distributeur automatique de denrées alimentaires dans l'abri bus.

L'assemblée a émis un avis défavorable
(ci-jointe copie de la réponse à l'intéressée) :

Madame,

Votre demande en date du 12 janvier 2022 a été étudiée avec beaucoup d'attention par les membres du conseil municipal ce lundi 07 mars 2022.

L'assemblée considère que cet endroit n'est pas très approprié et que ce type de vente est réservé aux producteurs.

L'assemblée souhaite que l'abri bus soit préservé car il a toute son utilité, et elle considère que c'est ouvrir une porte à d'autres activités commerciales sur le domaine public.

Par conséquent, je suis au regret de vous informer que votre demande n'a pas reçu une issue favorable.

Néanmoins, je peux saluer votre souhait et vous invites à trouver un lieu privé plus approprié.

Je vous prie de croire, madame, en l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur le maire propose à l'assemblée la pose de quelques bancs rue de la mer pour les personnes d'un certain âge.

Monsieur DUQUESNE doit se renseigner pour la fourniture de pierres aux carrières du Boulonnais.

Il a été décidé de faire un concert avec COMB'OPALE le 29 avril 2022 dans l'église.